



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 26/03/13

Reçu en Préfecture le : 04/04/13
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 25 mars 2013
D-2013/169

Aujourd'hui 25 mars 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Madame Arielle PIAZZA, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Alain MOGA, Monsieur Josy REIFFERS, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Paola PLANTIER

**Conventions types d'emprunt ou de prêt et/ou location
d'expositions temporaires entre la maison écocitoyenne
de Bordeaux et tous organismes. Approbation.**

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses missions, la maison écocitoyenne de Bordeaux accueille, tout au long de l'année, des expositions temporaires.

De même, elle produit ses propres expositions et outils pédagogiques d'animation. Elle peut être amenée à prêter à d'autres organismes ses propres productions.

Pour chaque exposition empruntée ou prêtée, une convention de prêt ou de location doit être établie, stipulant les obligations des deux parties.

Suivant le cas, les parties s'appuieront sur le modèle de convention correspondant.

Par conséquent, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à approuver les deux modèles de convention ci-annexés.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 mars 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Anne WALRYCK

CONVENTION DE PRET D'EXPOSITIONS TEMPORAIRES
Entre LA MAISON ECOCITOYENNE DE BORDEAUX
et xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Ville de Bordeaux, représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du _____ et reçue à la Préfecture de la Gironde le _____
Désignée dans tout ce qui suit par "le Prêteur"

D'une part,

ET

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
Désigné dans tout ce qui suit par "L'Emprunteur"

D'autre part,

EXPOSE

Considérant l'intérêt de pouvoir faire bénéficier à d'autres organismes la possibilité d'exposer au sein de leur structure des expositions initiées par la maison écocitoyenne de Bordeaux, communiquant à leur public toute l'information sur les thématiques portées par la politique de développement durable de la Ville, contribuant ainsi pleinement à son information et sa culture, mais aussi à sa sensibilisation,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

CONVENTION D'EMPRUNT D'EXPOSITIONS TEMPORAIRES
entre LA MAISON ECOCITOYENNE DE BORDEAUX
et xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Ville de Bordeaux, représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du _____ et reçue à la Préfecture de la Gironde le _____
Désignée dans tout ce qui suit par "L'Emprunteur"

D'une part,

ET

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
Désigné dans tout ce qui suit par "Le prêteur"

D'autre part,

EXPOSE

Considérant l'intérêt de présenter au public de la maison écocitoyenne de Bordeaux des expositions temporaires lui apportant toute l'information sur les thématiques portées par la politique de développement durable de la Ville, contribuant ainsi pleinement à son information et sa culture, mais aussi à sa sensibilisation,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

Le prêteur met à la disposition de la Ville de Bordeaux xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx décrites ci-dessous :

-
-
-

La valeur d'assurance globale est de **xxxxx Euros TTC**

L'exposition sera exposée du xxxxxxx au xxxxxxxx à la Maison écocitoyenne de Bordeaux. *(Ces dates comprenant les délais de transport aller et retour)*

Son installation sera effectuée par le prêteur en présence de l'emprunteur, sur les supports dédiés existants, selon une scénographie décidée préalablement en accord entre les deux parties.

Dans l'hypothèse où l'exposition requiert d'autres supports pour son installation non existants au sein de la structure d'accueil ; les 2 parties devront veiller au respect des règles de sécurité en vigueur dans sa mise en place, afin de garantir au public une déambulation sans risque. Ces supports devront être fournis par le prêteur.

La mise à disposition du matériel emprunté s'effectuera selon les modalités suivantes :

xxxxxxxx sera seul juge de la durée de l'emprunt ou de la location et pourra en cas de nécessité majeure, raccourcir cette durée.

Bien entendu, il s'engage en contrepartie, à prévenir à l'avance l'Emprunteur par lettre, téléphone, fax ou e-mail de son intention éventuelle de raccourcir la période d'emprunt.

L'Emprunteur s'engage à souscrire pour la durée du prêt ou de la location, transport compris, des polices d'assurance couvrant le matériel contre tout risque de détérioration ou de vol et le garantissant contre tous dommages matériels ou corporels pouvant survenir à ses biens, à son personnel ou à des tiers du fait de l'utilisation du matériel.

Il adressera à cet effet **un justificatif du contrat d'assurance souscrit.**

Les frais d'assurance sont à la charge de l'Emprunteur.

En cas de détérioration, l'Emprunteur s'engage à prendre en charge les frais de remise en état, étant entendu que les réparations ne pourront être entreprises que par une société désignée par xxxxxxxx.

Fait à Bordeaux, le

**Pour le prêteur,
xxxxxxx**

**Pour l'emprunteur,
Pour la Ville de Bordeaux,
Anne WALRYCK,
Adjoint au Maire**